

RAPPORT DE VÉRIFICATION



EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification générale périodique

| Type d'équipement | Désignation | Marque | Immat. porteur // Libellé client | Lieu de vérif. Emp lacement | Nb Obs | Non vérifié | Mise à l'arrêt préconisée |
|--------------------|-------------------------------------|-------------|----------------------------------|-----------------------------|--------|-------------|---------------------------|
| Appareil de levage | Pelle forestière utilisée en levage | SENNE BOGEN | | | 1 | | |

Adresse d'intervention :

Mission réalisée le 11/09/25

Date de vérification précédente : 24/01/25
Périodicite : 6 mois / Prochaine vérification : 03/26

Références SOCOTEC :

N° du rapport : 995P0/25/7887

Date du rapport : 11/09/2025

N° d'affaire : 2209993M0000004/75000

Désignation :

N° intervention : 993M0250700000002243



Présence d'observation(s)

Références Client :

Site :

2.1.3.0 - EDT803904

Agence Équipements Perpignan

Pôle Eqts Occitanie - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 140 Rue James Watt - 66100 PERPIGNAN

Tél. : (+33)4.68.50.18.30

Email : clients.eqts.occitanie@socotec.com

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS Versailles

Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier

Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M DUPLOUICH Hadrien

Nombre de pages : 4



Accréditation SOCOTEC Equipements
n°3-1593
Liste des implantations et portée
disponibles sur www.cofrac.fr

COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de M. MORTELETTE - Chauffeur engins.

Un rapport provisoire a été remis sur place à /.

MODALITES DE LA VERIFICATION

Accompagnateur : M. MORTELETTE - Chauffeur engins

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :

- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- par des essais en charge pour les appareils de levage.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport.

VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

| | |
|-----------------------|-------------------------------------|
| Désignation | Pelle forestière utilisée en levage |
| Constructeur / Marque | SENNEBOGEN |
| Type | 728 |
| Numéro de série | 728.0.1027 |
| Année de fabrication | 2021 |
| Marquage | CE |

2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

| | |
|---|--|
| Configuration | Pelle forestière sur chassis pneumatique MP28E équipé de 4 patins stabilisateurs. Tourelle d'orientation avec une flèche monobloc KA9,1 et un balancier ST6,0-Tele2,5 et un contrepoids de 6,9t. Cabine élévable avec descente de secours en cabine et au niveau du chassis. |
| Equipement de préhension ou de support de charge / Outil | Grappin |
| Repère de l'équipement de préhension | FHS 55650S 053-635 2021 |
| Autres caractéristiques | Compteur horaire: 1809,55 heures Cabine élévable avec descente de secours en cabine et au niveau du chassis. |
| Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits) | 7000kg jusqu'à 6,0 mètres 5900kg jusqu'à 7,5 mètres 4800kg jusqu'à 9,0 mètres 4000kg jusqu'à 10,5 mètres 3500kg jusqu'à 12,0 mètres 3000kg jusqu'à 13,5 mètres 2600kg jusqu'à 15,0 mètres 2200kg jusqu'à 16,5 mètres 1700kg jusqu'à 18,0 mètres |

3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

| | |
|---|--|
| Surveillance de la pression hydraulique | Limiteur de pression général |
| Disposition palliant la rupture d'alimentation en énergie pouvant entraîner la perte de contrôle de la charge | Clapets pilotés à l'ouverture |
| Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées | Clé de contact amovible |
| Détecteur de présence du conducteur au poste de conduite | Accoudoir relevable interdisant l'efficacité des commandes de certains mouvements lorsqu'il est relevé |
| Dispositif de retenue du conducteur sur son siège | Ceinture de sécurité ventrale |
| Dispositif de blocage des éléments mobiles en position « route » autres que les | Verrouillage mécanique de la tourelle dans l'axe de l'engin |

| | |
|--|-------------------------------|
| stabilisateurs et/ou leur extension | |
| Frein de parking | Frein hydrostatique |
| Avertisseur(s) | Sonore et lumineux |
| Avertisseur asservi au déplacement et/ou recul | Sonore |
| Autre(s) dispositif(s) de sécurité | Caméra à l'arrière du châssis |

4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

| | |
|--|---|
| Réglementation prise en référence | Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail |
| Périodicité réglementaire (mois) | 6 |
| Périodicité retenue par le client (mois) | 6 |
| Conditions de réalisation de la vérification | Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés |
| Temps nécessaire à la vérification | Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification |
| Documents nécessaires à la vérification | Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification |
| Accompagnement nécessaire à la vérification | Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent |
| Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification | Charges et moyens de manutention mis à disposition présents |
| Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification | Conditions de sécurité adaptées à la vérification |
| Moyens d'accès nécessaires à la vérification | Moyens d'accès présents adaptés à la vérification |
| Lieu de vérification / Emplacement | Dépôt |
| Document(s) présenté(s) | Rapport de vérification générale périodique |
| Accompagnant (si différent de l'accompagnant principal) | M. MORTELETTE - Chauffeur engins |

5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

| | |
|--|--|
| Masse des charges d'essais mises à disposition (kg) | 2000 kg |
| Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...) | - Tous mouvements avec stabilisateurs - Test d'étanchéité hydraulique réalisé pendant 10 min, charge relevé à 50 cm de hauteur. |

6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

| Eléments vérifiés | Observations | N° |
|--|--|----|
| Alerte, signalisation et éclairage (accès, circulation et travail) / Éclairage de la zone de travail | 11/09/2025 - Déjà signalé : Non Un éclairage de la zone de travail située sur le second bras ne fonctionne plus. Y remédier. | 1 |

ANNEXE 1 : Liste des points de vérification des équipements de travail (EdT)

Les vérifications réalisées par SOCOTEC en sa qualité d'organisme tierce partie permettent de répondre aux exigences réglementaires prises en référence et rappelées pour chaque équipement dans le chapitre « Conditions particulières de vérification ».

La vérification a porté sur l'état de conservation et de fonctionnement des points suivants (1), dans la limite de la nature de l'équipement de travail et des dispositifs dont il est pourvu lors de la vérification.

Pour les appareils de levage, elle comporte des essais en charge dans la mesure où les conditions nécessaires de réalisation de ces essais sont réunies.

La vérification n'a pas porté sur l'état de conformité des équipements de travail.

Appareils de levage

| | |
|--|--|
| Accès installés à demeure <ul style="list-style-type: none"> • Accès au(x) poste(s) de conduite • Accès au(x) support(s) de l'appareil • Autres accès pour entretien, vérification | Equipement hydraulique <ul style="list-style-type: none"> • Equipements hydrauliques • Liaisons et raccordements • Niveaux - Pression • Filtres |
| Chemin de roulement - Supports <ul style="list-style-type: none"> • Voie de roulement, rails • Poteaux, corbeaux, potence, ancrages, fixations • Assise, scellement, appuis • Butoirs, amortisseurs • Ancrages, amarrage, haubanage • Mise à la terre de la voie | Equipement pneumatique <ul style="list-style-type: none"> • Equipements pneumatiques • Liaisons et raccordements • Pression • Filtres - Echappements |
| Châssis - Ossature - Structure - Porteur <ul style="list-style-type: none"> • Assemblages, liaisons, fixations • Châssis - Porteur - Ossature - Structure - Poteaux/mâts • Mât(s), flèche, contre flèche • Plaques de dérive • Organes de roulement (pneumatiques, chenilles, galets ...) • Chasse-objets ou dispositif équivalent • Stabilisateurs et leurs dispositifs de maintien • Lests ou contrepoids | Equipement thermique <ul style="list-style-type: none"> • Moteur • Réservoir de carburant - Bouteille de gaz • Protection des éléments mobiles du moteur • Protection contre les brûlures (échappement, ...) |
| Mécanismes <ul style="list-style-type: none"> • Groupes motoréducteurs • Treuil • Systèmes vis/écrou • Systèmes pignon-crémaillère/couronne/chaîne • Système à ciseau(x) • Autres organes de transmission et d'accouplements • Freins des mouvements concourant au levage • Freins des mouvements horizontaux / translation / orientation • Autres freins (2) • Organes mobiles de transmission et leurs protections • Mécanisme de réglage d'assiette | Poste(s) de conduite <ul style="list-style-type: none"> • Implantation • Constitution, fixations, plancher • Protection contre les chutes de hauteur • Protection du conducteur (protège tête, toit, FOPS, ROPS, ...) • Protection contre les risques mécaniques • Plate-forme rabattable • Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseurs, miroir, ...) • Extincteur en cabine ou sur l'appareil • Siège et ceinture de sécurité • Chauffage - Éclairage • Condamnation d'accès (clé, code) |
| Suspentes - Tambours - Poulies <ul style="list-style-type: none"> • Câbles - Chaînes - Sangles • Attaches - Points fixes - Boîte à coin • Tambours - Poulies - Tourteaux | Organes de service <ul style="list-style-type: none"> • Organe de mise en marche • Organe(s) d'arrêt général / au poste de travail / d'urgence • Organe de commande à action maintenue • Dispositif limitant l'utilisation aux personnes habilitées • Poste de dépannage ou de sauvetage • Commandes à distance • Autres organes de service (boutons poussoirs, ...) |
| Dispositifs de préhension et support de charge <ul style="list-style-type: none"> • Moufle - Crochet - Linguet de sécurité • Fourche - Godet - Pince - Eperon - Potence - Grappin • Electroaimant, préhension par le vide (ventouses, ...) • Dispositif lié à la défaillance d'énergie • Support de charge • Habitacle, panier, nacelle • Autres dispositifs de préhension | Dispositifs d'alerte et de signalisation <ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs de signalisation (voyants, afficheurs, ...) • Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...) |
| Equipement électrique <ul style="list-style-type: none"> • Enveloppes (coffrets, armoires, boîtiers, ...) • Equipements électriques • Liaisons et raccordements • Interconnexion des masses métalliques | Affichage et consignes <ul style="list-style-type: none"> • Affichage de la charge maximale utile (CMU) • Tableau des charges - Abaques • Avertissements - Consignes |
| | Dispositifs de sécurité <ul style="list-style-type: none"> • Se reporter aux dispositifs listés pour chaque appareil (2) |
| | Gestion des sources d'énergies <ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs de séparation / dissipation |
| | Eclairage incorporé à l'appareil <ul style="list-style-type: none"> • Eclairage de la zone de travail et/ou de circulation routière |

(1) La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

(2) La nature de ces organes et dispositifs spécifiques est indiquée dans le descriptif de chaque équipement de travail vérifié.